**Prix Institut NECKER - Fondation TOURRE 2019**

L'Institut NECKER et la Fondation TOURRE pour la recherche fondamentale contre le cancer, fondation reconnue d'utilité publique par décret de Monsieur le Premier Ministre en date du 9 février 2010, proposent **pour la 9ème année consécutive un prix de 15 000 €uros** à un chercheur statutaire ou non statutaire, travaillant dans un Institut ou laboratoire public de Recherche situé en France.
Ce prix sera décerné par un Conseil Scientifique composé de personnalités de l'Institut NECKER et de la Fondation TOURRE.
Ce prix vise à récompenser un travail de recherche fondamentale ayant donné lieu à plusieurs publications de haut niveau pouvant avoir des conséquences dans le domaine de la cancérologie.

Conditions :

- Etre âgé de *moins de 40 ans* à la date de dépôt du dossier,
- Travailler, à la date limite de dépôt des dossiers, dans un Institut ou Laboratoire public de Recherche situé en France
- Etre titulaire d'une thèse d'Université ou d'un diplôme équivalent si diplôme étranger ou être Médecin ou Vétérinaire

Le dossier comprendra :

- Une copie du diplôme et d'une pièce d'identité,
- Le CV du candidat de deux pages maximum, incluant au maximum 10 publications considérées par le candidat comme les plus représentatives de ses travaux,
- Un résumé de deux pages maximum des travaux et du projet,
- Les noms et courriels de deux personnalités scientifiques connaissant les travaux du candidat

Le dossier devra être envoyé au plus tard le **mardi 12 novembre 2019 à minuit** sous forme de fichiers PDF compressés portant la dénomination suivante : (« **nom + prénom du candidat » Prix 2019**) à l'adresse mail suivante :

***info@fondation-tourre.org***

*Plus d'informations sur la Fondation TOURRE sont disponibles sur www.fondation-tourre.org*